



06.07.2006 - 08:47 Uhr

## Le Conseil fédéral ne cède pas face à l'initiative "Sauvez la forêt suisse"!

Soleure - (ots) -

Le Conseil fédéral s'est enfin exprimé à propos de ses objectifs de politique forestière. Economie forestière suisse salue le rejet de l'initiative populaire " Sauvez la forêt suisse ". Mais la révision partielle de la loi sur les forêts, que le Conseil fédéral entend opposer comme contre-projet indirect à l'initiative, devra clairement se démarquer de la mentalité étatique de cette dernière. La teneur matérielle de la révision partielle sera déterminante pour l'action future d'Economie forestière suisse. Dans son message, le Conseil fédéral devra tenir compte de la rentabilité des exploitations forestières et de la marge de manoeuvre entrepreneuriale de leurs propriétaires.

Le Conseil fédéral s'est enfin exprimé à propos de ses objectifs de politique forestière. Manifestement, l'Office fédéral de l'environnement et le Conseil fédéral ont eu de la peine à se forger une opinion. Economie forestière suisse se félicite d'autant plus que ce dernier ait clairement rejeté l'initiative " Sauvez la forêt suisse ".

L'économie forestière suisse apparaît aujourd'hui déjà comme un modèle sur le plan du développement durable et de la sylviculture proche de la nature. La forêt suisse n'a donc nullement besoin d'être sauvée - ce sont plutôt les propriétaires forestiers et les exploitations forestières qui devraient l'être de cette initiative. En effet, si cette dernière était acceptée, l'influence déjà très étendue de l'État sur l'économie forestière serait encore renforcée et les propriétaires et exploitations pratiquement mis sous tutelle. Près des trois quarts de la surface forestière suisse appartiennent à des corporations publiques telles que communes et bourgeoisies, ce qui suffit déjà à garantir que les attentes de la population envers la forêt soient écoutées. A cet égard, l'initiative représente une atteinte excessive à l'autonomie des communes.

La teneur matérielle de la révision partielle de la loi sur les forêts, que le Conseil fédéral entend proposer comme contre-projet à l'initiative, sera déterminante pour l'action future et la position d'Economie forestière suisse. Mais la loi révisée devra clairement se démarquer de la mentalité étatique de l'initiative. Dans son message, le Conseil fédéral devra tenir compte de la rentabilité des exploitations forestières et de la marge de manoeuvre entrepreneuriale des propriétaires forestiers.

Contact:

Urs Amstutz  
directeur  
E-Mail: [amstutz@wvs.ch](mailto:amstutz@wvs.ch)

Roland Furrer  
responsable du secteur relations publiques  
Tél. +41/32/625'88'60  
Mobile +41/79/432'29'15

E-Mail: [furrer@wvs.ch](mailto:furrer@wvs.ch)

Waldwirtschaft Schweiz  
Rosenweg 14  
4501 Soleure  
Tél. +41/32/625'88'00  
Fax +41/32/625'88'99  
Internet: <http://www.wvs.ch>  
E-Mail: [info@wvs.ch](mailto:info@wvs.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002395/100512456> abgerufen werden.